

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20/03/2025

Diagnostic de performance énergétique (DPE) et bâti traditionnel et patrimonial: le ministère publie un guide à destination des professionnels

Le ministère du Logement publie ce jour un guide, réalisé par le Cerema sous l'égide de la DHUP, à l'attention des professionnels du diagnostic et de l'audit énergétique. Le guide s'inscrit dans la volonté de la ministre chargée du Logement, Valérie Létard, de faire du DPE un instrument de mesure toujours plus fiable, permettant de renforcer la confiance de cette politique publique.

La Ministre, réaffirme son souhait d'allier performance énergétique et préservation du patrimoine sans complexifier les règles actuelles. Le guide porte plus particulièrement sur les recommandations de travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements dans le DPE et l'audit énergétique.

En complément des travaux parlementaires en cours, notamment au Sénat, le guide permet de traiter en particulier le cas du bâti issu des techniques traditionnelles de construction ainsi que le bâti patrimonial afin d'aider les professionnels à formuler des recommandations de travaux adaptées à ces types de bâti, qui requièrent une attention spécifique.

Lorsque les diagnostiqueurs immobiliers interviennent sur ce type de bâtiment, ils doivent prendre des dispositions particulières pour correctement valoriser la performance énergétique de ces bâtiments et formuler des recommandations de travaux adaptées.

La méthode de calcul du DPE reste la même pour ce type de bâtiments, afin de ne pas complexifier le processus et de ne pas dégrader sa fiabilité. Les paramètres peuvent en revanche différer pour tenir compte de la présence de matériaux traditionnels (par exemple pierre de taille, terre crue, etc.) et les travaux à réaliser sont spécifiques afin d'éviter les risques de désordres

dans le bâtiment comme par exemple de l'humidité ou des moisissures du fait d'une isolation inadaptée.

Le guide publié ce jour propose des bonnes recommandations et des bonnes pratiques destinées à accompagner les professionnels, diagnostiqueurs comme les auditeurs énergétiques. Il a été écrit en collaboration avec le ministère de la Culture et a largement été travaillé avec l'ensemble des professionnels.

Valérie Létard, ministre chargée du Logement : *Le bâti traditionnel et patrimonial fait partie de la richesse de nos territoires. La proposition de loi du sénateur Michaël Weber et le guide publié poursuivent un même objectif : garantir une rénovation énergétique efficace tout en préservant notre patrimoine architectural. Il est essentiel d'intégrer le bâti ancien dans la transition énergétique, et des solutions adaptées existent pour y parvenir efficacement. C'est tout le sens du plan que j'ai lancé pour restaurer la confiance dans le diagnostic de performance énergétique. Le DPE est un outil structurant de notre politique du logement et de la transition énergétique, il doit être utilisé avec pragmatisme, en s'appuyant sur des données fiables et des recommandations adaptées à la diversité du parc bâti. .*

Le guide: https://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_recommandations_travaux_diagnostiqueur_auditeur2025-2.pdf